



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL RÉUNION SPÉCIALE**

le 2 février 2017
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du Quartier 1
Mario Zanth, conseiller du Quartier 2
Carl Grimard, conseiller du Quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du Quartier 5
Michel Levert, conseiller du Quartier 7
Helen Collier, Directrice générale
Monique Ouellet, Greffière

ABSENT: Krysta Simard, conseillère du Quartier 6
Diane Choinière, conseillère du Quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-20

Proposé par Carl Grimard

Appuyé par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion spéciale soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

4. Mise à jour relativement au projet de la station de police/caserne

M. le Maire Desjardins explique qu'il a assisté à une réunion durant la conférence ROMA pour discuter de la possibilité d'utiliser une nouvelle approche pour le projet de construction d'une station de police adjacente à la caserne.

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique que ceci serait considéré comme étant un nouveau projet où cette fois, la Cité ferait la contribution du terrain et que la PPO serait responsable de la construction et serait propriétaire du bâtiment. Elle confirme qu'un rapport détaillé sera remis au Conseil pour obtenir l'approbation du projet proposé avant que les démarches soient initiées.

5. Démission du conseiller du quartier 4 / Déclaration du siège vacant

RÉSOLUTION 2017-21

Proposé par Carl Grimard

Appuyé par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE M. Yvon Simoneau a soumis sa démission en tant que conseiller du quartier 4 de la Cité de Clarence-Rockland effectif le 28 janvier, 2017;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le siège du conseiller du quartier 4 comme étant vacant; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le Conseil municipal accuse réception du rapport de la greffière no. CLERK2017-02 qui donne un aperçu des modalités stipulé par la loi pour combler ce poste; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le Conseil municipal choisit de procéder avec l'option 1 qui est d'offrir le poste vacant au candidat du quartier 4 qui a obtenu le plus grand nombre de vote lors de l'élection de 2014 et si le candidat accepte, de procéder à sa nomination pour combler le poste vacant.

DÉFAITE

RÉSOLUTION 2017-22

Proposé par Carl Grimard

Appuyé par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE M. Yvon Simoneau a soumis sa démission en tant que conseiller du quartier 4 de la Cité de Clarence-Rockland effectif le 28 janvier, 2017;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le siège du conseiller du quartier 4 comme étant vacant; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le Conseil municipal accuse réception du rapport de la greffière no. CLERK2017-02 qui donne un aperçu des modalités stipulé par la loi pour combler ce poste; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le Conseil municipal choisi de procéder avec l'option 3 qui est de tenir une élection partielle pour combler le poste.

ADOPTÉE

6. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2017-23

Proposé par Carl Grimard

Appuyé par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion spéciale du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter de renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, tel que stipulé à la section 239 de la Loi sur les municipalités 2001, tel que modifiée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-24

Proposé par Carl Grimard

Appuyé par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée pour retourner en réunion spéciale à 20h.

ADOPTÉE

7. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2017-25

Proposé par Mario Zanth

Appuyé par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland adopte le règlement no. 2017-24, étant un règlement de confirmation pour la réunion spéciale du 2 février, 2017.

ADOPTÉE

8. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 20h03.

Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, Greffière